

# INSCRIPTIONS AUX ACCUEILS PERISCOLAIRES

## Année scolaire 2023 / 2024

### Votre enfant fréquente ou va fréquenter un accueil périscolaire

#### QUI EST CONCERNE ?

L'inscription ou la réinscription est **obligatoire** pour toutes les familles qui souhaitent que leur enfant fréquente un ou plusieurs accueils périscolaires (matin, midi (avec restauration scolaire), soir)

#### QUAND ?

**Du 10 au 21 juillet 2023**



#### COMMENT ?

La pré-inscription peut se faire

- En ligne grâce au portail famille
- Sur place, au service scolaire, lors de permanence les lundis, mardis et jeudis de 14h à 17h
- Par courrier à la Mairie - Service scolaire - 1 Place Claude Barbier BP 50057 38783 PONT-EVEQUE cedex

**Un certificat d'inscription sera envoyé aux familles dont la demande est acceptée**

#### QUELS DOCUMENTS POUR INSCRIRE MON ENFANT ?

- Le dossier d'inscription à compléter (fiche de renseignement familial et sanitaire de l'enfant)  
Téléchargeable sur le portail famille ou le site internet de la ville
- La copie des pages de vaccinations de l'enfant
- L'attestation d'assurance scolaire de l'année scolaire à venir
- L'attestation CAF du quotient familial
- Une photocopie du jugement de divorce ou de séparation, le cas échéant

#### A RETENIR

- Aucune inscription ne pourra être prise en compte par téléphone,
- Les parents sont tenus de préciser lors de l'inscription aux accueils périscolaires si leur enfant bénéficie ou doit bénéficier d'un Projet d'accueil individualisé (PAI) et en transmettre une copie.
- Pour l'accueil du matin, du midi et de l'après-midi, les familles doivent être à jour dans le paiement des factures.

